

SGG MIRALITE REVOLUTION

Miroir nouvelle
génération



La réflexion à l'état pur

DESIGN

SGG MIRALITE REVOLUTION

Un miroir innovant par sa pureté exceptionnelle

Description

Fabriqué sans substance toxique, SGG MIRALITE REVOLUTION contribue à maintenir un environnement propice à la santé et au bien-être.

Qualité et durabilité restent inchangées, une performance qui résulte d'un important programme de Recherche et Développement.

L'empreinte écologique de SGG MIRALITE REVOLUTION a été allégée en travaillant sur chaque étape de son cycle de vie.

Applications

Les atouts esthétiques de SGG MIRALITE REVOLUTION permettent de créer des espaces de vie conviviaux.

Ses propriétés favorisent la mise en valeur des espaces intérieurs (luminosité accrue et ambiance sublimée par des designs originaux). Il trouve sa place dans l'habitat (salles de bain, espaces de circulation, etc) ainsi que dans les espaces professionnels tels que bureaux, commerces, hôtels, restaurants, salles de sport, etc)

Sous différentes formes, il permet la création de nouveaux volumes : miroir encadré ou non, revêtement mural, élément de mobilier (table, porte de placard, étagères), enseignes, etc.

Gamme

SGG MIRALITE REVOLUTION

| Épaisseur (mm) | 2 | | 3 | | | 4 | | | 5 | | | 6 | | 8 | | |
|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 3 210 x 2 000 | 3 210 x 2 000 | 3 210 x 2 250 | 3 210 x 2 440 | 3 210 x 2 550 | 3 210 x 2 000 | 3 210 x 2 250 | 3 210 x 2 440 | 3 210 x 2 550 | 3 210 x 2 000 | 3 210 x 2 250 | 3 210 x 2 550 | 3 210 x 2 000 | 3 210 x 2 250 | 3 210 x 2 550 | 3 210 x 2 250 |
| Clair | • | • | • | • | • | • | • | • | • | • | • | • | • | • | • | • |
| Extra clair | | | • | | • | | • | | • | | • | | • | | • | • |
| Bronze | | | • | | • | | • | | • | | • | | • | | • | • |
| Gris | | | • | | | | • | | | | • | | | • | | • |
| Vert | | | | | | • | • | | | | | | | | • | |

Dimensions de fabrication :

PLF : 3 210 x 6 000 mm
DLF : 3 210 x 2 000/2 250/
2 440/2 550 mm

Tolérances sur épaisseurs :

2, 3, 4, 5 et 6 mm +/- 0,2 mm
8 mm +/- 0,3 mm



SGG MIRALITE REVOLUTION

Miroir nouvelle génération, sûr pour la santé et respectueux de l'environnement



ENERGIES ET MATIÈRES PREMIÈRES

Économiser les ressources naturelles.

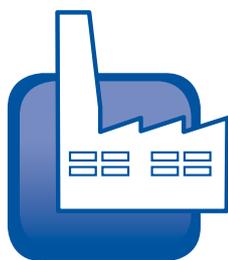
En 3 ans, **10 % d'économie d'énergie** pour la fabrication du verre.

30% de verre recyclé dans la composition du miroir.

1 tonne de verre recyclé



255 à 300 kg d'émissions de CO₂ en moins !



FABRICATION

Réduire, Réutiliser, Recycler (principe des 3 R) : un objectif en constante progression.

- Réduction des émissions de CO₂ et des poussières (électro-filtres) ;
- retraitement et Réutilisation de l'eau nécessaire à hauteur de 30 % ;
- recyclage des métaux (palladium, argent), des terres rares (oxyde de cérium) et du calcin (débris de verre).

Absence de substances très préoccupantes au sens du règlement **REACH**¹.

Les usines sont équipées de systèmes de **récupération** et de **traitement des solvants** émis en cours de fabrication.

Des usines certifiées :
ISO 14000 (environnement),
ISO 9001 (qualité) et
OHSAS 18001 (sécurité).



LOGISTIQUE

Minimiser les kilomètres parcourus et les émissions de CO₂.

- Des miroirs produits sur le site de fabrication du verre ;
- des usines situées à proximité des clients.

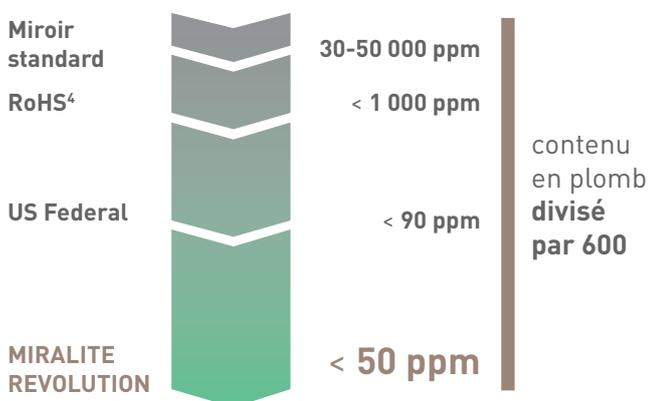
¹ REACH (Registration, Evaluation and Autorisation of Chemicals) : règlement européen encadrant l'usage des substances chimiques.

SGG MIRALITE REVOLUTION



ENVIRONNEMENT ET SANTE

Sans addition de plomb*.
Sa concentration naturelle en plomb est infime (inférieure à 50 ppm²), elle est largement inférieure aux seuils imposés par toutes les réglementations en vigueur.



Mesures sur peinture sèche selon ISO 11885, test TÜV³

Préserver la qualité de l'air intérieur

SGG MIRALITE REVOLUTION est un matériau d'aménagement remarquable par ses **très faibles émissions de Composés Organiques Volatils (COV)** et de formaldéhyde**.**

| | Mesures à 28 jours | |
|---|--------------------------------|-------------------------------------|
| | Total COV (équivalent Toluène) | Total formaldéhyde (mesure des NPH) |
| SGG MIRALITE REVOLUTION | ≤ 10 µg/m ³ | ≤ 5 µg/m ³ |
| AFSSET ⁵ / AgBB ⁶ | < 1 000 µg/m ³ | 10 µg/m ³ |

Mesures selon ISO 16000, test EUROFINS

Il est produit **sans cuivre** et ne contient **pas de phtalate** (composant de certains plastifiants).



DURABILITE ET QUALITE

Une qualité et une longévité exceptionnelles.

SGG MIRALITE REVOLUTION offre une alternative respectueuse de l'environnement et conserve les performances techniques des miroirs Saint-Gobain Glass.

- Il présente d'excellentes caractéristiques de durabilité ;
- il va bien au-delà des exigences de la norme EN 1036⁷.

| Test | Norme EN 1036 | SGG MIRALITE REVOLUTION |
|---|---------------|-------------------------|
| Brouillard salin neutre (BSN) ISO 9227 à 480 H | | |
| Corrosion maximale des bords (µm) | ≤ 1 000 | 50 |
| Brouillard salin cupro-acétique (BSC) ISO 9227 à 120 H | | |
| Corrosion maximale des bords (µm) | ≤ 1 500 | 250 |
| Condensation d'eau (EN 1036 - annexe A) à 480 H | | |
| Corrosion maximale des bords (µm) | ≤ 200 | 0 |

- SGG MIRALITE REVOLUTION est **marqué CE** et ses performances sont régulièrement contrôlées.

^(*) Le plomb est un puissant anticorrosif traditionnellement utilisé dans la peinture déposée au dos des miroirs. Il est polluant et dangereux pour la santé.

^(**) Les composés organiques volatils (COV) et le formaldéhyde sont des substances chimiques organiques qui se diffusent à température ambiante. A forte concentration en intérieur, ils peuvent causer des problèmes de santé (irritations des yeux, difficultés respiratoires...).

² PPM (partie par million) : Unité utilisée pour mesurer les faibles concentrations de matières. Un ppm correspond à un rapport de 10⁻⁶, soit un gramme par tonne.

³ TÜV (Technischer Überwachungs-Verein) : organisme allemand de contrôle et de normalisation certifiant la sécurité et la qualité des produits.

⁴ RoHS : Directive européenne 2002/95/CE « Restriction of the use of certain Hazardous Substances in electrical and electronic equipment ».

⁵ AFSSET : Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (France).

⁶ AgBB : comité allemand d'évaluation des risques pour la santé liés aux produits bâtiments.

⁷ EN 1036 : norme européenne sur la qualité des miroirs intérieurs (verre dans la construction).

SGG MIRALITE REVOLUTION

Transformation

Des possibilités de façonnage multiples

SGG MIRALITE REVOLUTION se prête à toutes les découpes, géométriques ou non ; il peut être percé et façonné (biseau, chanfrein, etc...).

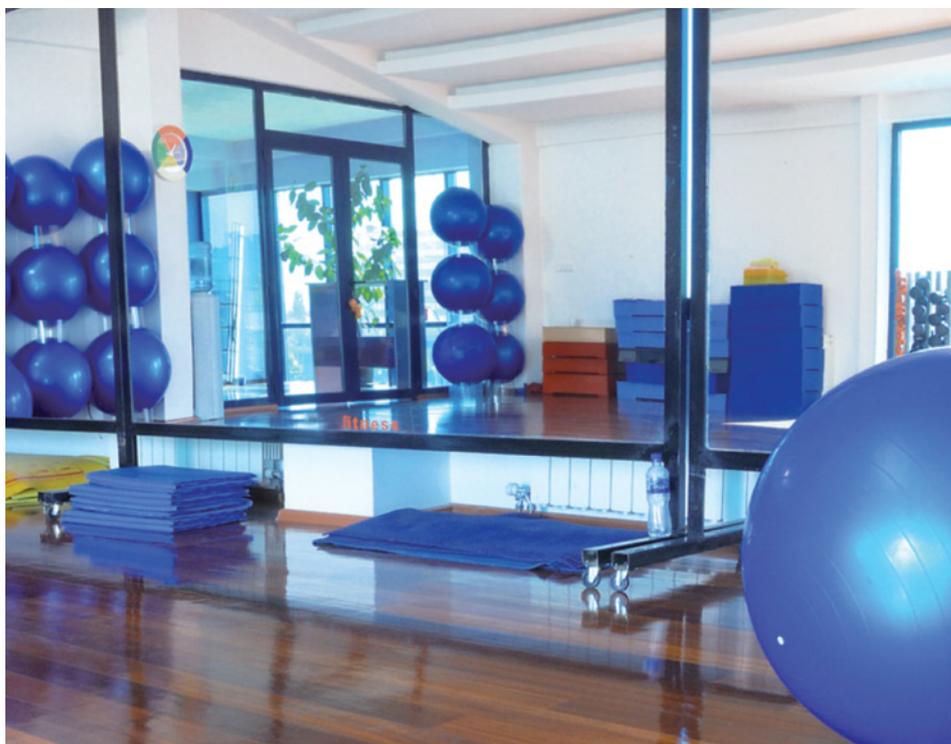
SGG MIRALITE REVOLUTION peut être personnalisé par un logo, un dessin sablé ou gravé sur la face opposée à la couche ou sur la face couche, en effectuant un test préliminaire.

Performances optiques

SGG MIRALITE REVOLUTION

| Épaisseur | % RI minimum |
|-----------|--------------|
| 3 mm | 91 |
| 4 mm | 90 |
| 5 mm | 89 |
| 6 mm | 88 |

Mesure de la réflexion selon EN 410 sous un angle d'incidence allant jusqu'à 8° par rapport à la normale (suivant la norme EN 1036-1).



SGG MIRALITE REVOLUTION

Principe de fabrication

Peinture 2 : protection contre l'abrasion et la rayure.

Émissions infimes de Composés Organiques Volatils.

Peinture 1 : protection contre la corrosion.

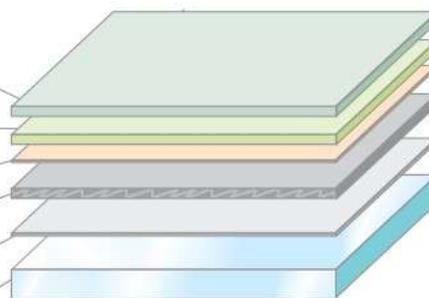
Sans addition de plomb (< 50 ppm).

Post-traitement : adhésion et durabilité.

Argent : réflexion.

Pré-couche : activation chimique.

Verre.



Mise en oeuvre

• Fixations

Pris en feuillure dans un profilé

Veiller à ce que le profilé soit propre et sec. Placer le miroir en appui sur des cales d'au moins 3 mm pour surélever le miroir et éviter le contact avec l'eau de condensation susceptible de s'accumuler dans le profilé.

Collage

- Fixer SGG MIRALITE REVOLUTION au moyen de colle à miroir ou de silicone neutres à base alcool ou oxime exclusivement*, associés à des adhésifs double face.
- respecter les instructions spécifiées par les fabricants.

() En cas de doute sur la neutralité des produits utilisés, il est indispensable d'effectuer un test sur la peinture.*

Pattes de fixation

- Prévoir des fixations adaptées ;
- éviter le contact verre-métal en utilisant des intercalaires et des rondelles en plastique ;
- fixer le miroir sans le forcer.

• Pose en extérieur

Nous consulter.

• Dans tous les cas

Quel que soit le type de fixation du miroir, on veillera à :

- poser le miroir sur un mur-support stable, propre, sec, exempt de substances agressives et rigoureusement plat ;
- prévoir un espace suffisant entre le mur-support et le miroir afin d'assurer une bonne ventilation (5 mm pour un miroir inférieur à 1 m de haut, 10 mm pour un miroir plus grand) ;

- respecter un espace de 1 à 2 mm entre les miroirs lorsqu'ils sont posés côte à côte ;
- éviter de placer le miroir près d'une source de chaleur (éclairage, chauffage, etc).

• Sécurité

SGG MIRALITE REVOLUTION doit être posé conformément à la réglementation en vigueur. L'utilisation d'un miroir filmé est souvent nécessaire.

• Entretien

- Proscrire les produits agressifs (solution acide, fortement alcaline ou abrasive) ;
- éviter que des résidus de produits nettoyants ne subsistent sur les bords.